



Adhésion des établissements de santé et des établissements médico-sociaux au Réseau SDS Bretagne

Madame, Monsieur,

Les difficultés d'accès aux soins dentaires ont conduit des chirurgiens-dentistes, en collaboration avec l'ARS et en partenariat avec des associations de patients, à promouvoir la mise en place d'un réseau de santé : **le réseau Soins Dentaires Spécifiques Bretagne**.

Le réseau a pour objectifs principaux :

- L'accessibilité de toutes les personnes handicapées et personnes âgées en perte d'autonomie au niveau des soins bucco-dentaires dont elles ont besoin.
- La mise en œuvre de soins bucco-dentaires de qualité, en particulier conservateurs.
- La continuité de la prise en charge concernant la prévention et les soins bucco-dentaires. Le réseau coordonne et développe des structures de soins adaptées à chaque situation, en proposant un véritable choix de traitements et de moyens garants de la qualité.
- La formation des professionnels permettant d'assurer la prise en charge globale de la personne.
- L'information des professionnels, des familles, des usagers et de leurs représentants.

Si, après avoir pris connaissance des éléments contenus dans la convention constitutive et la charte du réseau SDS Bretagne, vous souhaitez adhérer au réseau, veuillez apposer votre signature précédée de la mention : *« j'accepte la charte du réseau et déclare vouloir y adhérer »*.

Sous réserve du respect d'un préavis de 1 mois prévu par la convention vous liant au réseau, vous pouvez résilier votre adhésion.

Nom(s) et Prénom(s)

Agissant en qualité de

Représentant l'établissement

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Courriel

Fait à : Le

Signature précédée de la mention manuscrite *« j'accepte la charte du réseau et déclare vouloir y adhérer »*.